

CTM : fin de la saison 1

Jeudi 13 novembre s'est déroulé le dernier comité technique ministériel de la mandature et à cette occasion ce n'était pas moins de 13 textes réglementaires inscrits à l'ordre du jour qui furent examinés.

Parmi ceux-ci, certains concernaient la réorganisation de services du ministère tels que la création d'un service à compétence nationale « ressources humaines civiles » à la place du service des ressources humaines civiles de la DRH-MD ou bien la réorganisation de l'échelon « direction » de la DIRISI ou la DCSEA par exemple.

Il y avait également 3 modificatifs de textes relatifs aux ouvriers de l'Etat ayant pour objet le régime disciplinaire, les emplois de débouché en hors catégorie C, les conditions d'avancement.

Par ailleurs, un projet de circulaire relative à la mise en œuvre du congé de reclassement était également soumis aux membres du CTM. Vous voyez, vos représentants n'ont pas chômé, cette séance aura duré 6 heures d'affilé.

Depuis le 1^{er} CTM de mars 2012, c'est sur de nombreux textes, à l'exemple de ceux cités précédemment, que les représentants **CFDT** se sont appliqués à apporter leur avis, aidés en cela par des militants experts, pour les valider, rejeter ou modifier.

Mais leur rôle ne s'est pas arrêté là et au delà de cet aspect réglementaire néanmoins important, ils ont également interpellé le Ministre à chaque CTM sur différents sujets pour faire entendre la voix des personnels qu'ils représentent. C'est la seule instance où cela est possible et ils ne s'en sont pas privés.

C'est d'ailleurs à force de le réclamer au Ministre qu'à partir de la prochaine mandature, avec les membres élus lors du scrutin du 4 décembre prochain, le CTM pourra traiter de l'organisation du ministère pour tout ce qui n'est pas organisme militaire à vocation opérationnelle (OMVO), c'est-à-dire la majorité des services où travaillent les personnels civils. Seul le CTM de la défense était exclu jusqu'à présent de cette prérogative. Maintenant, nous pourrons encore plus intervenir sur les sujets qui concernent les personnels civils au quotidien et ce au plus haut niveau du ministère de la défense.

Pour ces raisons, le 4 décembre, il est indispensable de voter et faire voter massivement pour les candidats de la liste **CFDT-CFTC** !

Christophe HENRY